

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE DE SOULCE  
DU MARDI 19 NOVEMBRE 2019, A 20 H 00, A LA HALLE DE GYMNASTIQUE**

**Ordre du jour :**

1. Salutations et souhaits de bienvenue.
2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs.
3. PV de l'assemblée bourgeoise du 3 mai 2018.
4. Présentation, discussions et approbation des diverses réserves forestières sur la propriété de la bourgeoisie de Soulce.

**Remarques :**

a) PV de l'assemblée bourgeoise du 3 mai 2018

Le PV de l'assemblée bourgeoise du 3 mai 2018 peut être consulté au secrétariat pendant les heures de bureau et/ou sur le site internet [www.haute-sorne.ch](http://www.haute-sorne.ch) .

**Bureau de l'assemblée :**

Président	:	M. Michel Crétin
Secrétaire	:	M. Raphaël Messerli
Scrutateurs	:	M. Christophe Crétin
Nombre d'ayants droit présents	:	8
Convocation	:	Publication dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura no 40 du 30 octobre 2019 et envoi d'un tous-ménages.

**1. Désignation du président de l'assemblée**

Il est 20h00 lorsque M. Pascal Crétin, conseiller communal, ouvre l'assemblée en saluant et remerciant les ayants droit présents.

Tout d'abord, M. Crétin communique qu'il remplace au pied levé M. Raoul Jaeggi, responsable du dicastère «Forêts, pâturages et affaires bourgeoises», lequel ne peut assister à l'assemblée de ce jour en raison d'un empêchement de dernière minute.

En la circonstance, M. Jaeggi présente ses excuses et adresse ses meilleures salutations à l'assemblée. Les autres membres du Conseil communal s'associent à ce message concernant les salutations.

Suite aux propos de M. Crétin, l'assemblée poursuit son cours.

**2. Désignation du président de l'assemblée**

Sur proposition émanant des rangs de l'assemblée, M. Michel Crétin est nommé tacitement comme président de l'assemblée de ce jour.

M. le président s'assure alors que le droit de vote des personnes présentes n'est pas contesté. Il invite par ailleurs l'assemblée à faire des propositions concernant la nomination d'un scrutateur.

A l'issue d'une courte discussion, M. Christophe Créatin est désigné pour occuper cette fonction.

Il est procédé ensuite au comptage des ayants droit présents. Ceux-ci sont au nombre de 8.

M. le Président donne encore connaissance de l'ordre du jour et constate que son ordonnancement n'est pas remis en question.

### **3. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 3 mai 2018**

Le P.V. de l'assemblée du 3 mai 2018, lu par M. Raphaël Messerli, chancelier communal mais rédigé par M. Claude Crevoisier, est approuvé tacitement avec remerciements à son auteur.

### **4. Présentation, discussions et approbation des diverses réserves forestières sur la propriété de la bourgeoisie de Soulce.**

M. le Président demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'étant pas le cas, il cède la parole à M. Frédéric Schaffter, garde forestier pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

M. Schaffter présente les points suivants à l'aide d'une présentation Power point.

Les points suivants sont abordés :

- Concept Biodiversité en forêt – Stratégie du canton
- Etat actuel des réserves forestières sur Soulce
- Exemple de contrat
- Présentation des propositions de réserves forestières complémentaires
- Discussion / Questions
- Approbation / Vote

Depuis plusieurs décennies, les forêts jurassiennes sont exploitées selon les principes d'une sylviculture proche de la nature. Avec l'entrée en vigueur des législations forestières fédérales (1991 et 1992) et cantonales (1998 et 2000), les pouvoirs publics encouragent les propriétaires de forêts à réaliser des mesures permettant de renforcer les valeurs naturelles et paysagères des massifs forestiers jurassiens. Ce rôle est également reconnu par le Plan directeur cantonal des forêts.

Les mesures soutenues permettent de conserver des milieux et des espèces animales et végétales défavorisées par une sylviculture traditionnelle. Elles consistent en la mise sous protection de surfaces forestières et d'arbres présentant un fort potentiel écologique, ainsi qu'en la réalisation d'interventions de valorisation de biotopes.

Proposition de réserves forestières complémentaires :

- Contexte : révision du Plan de Gestion des forêts de la Bourgeoisie de Soulce, tous les 15 ans environ
- Réflexion et sélection des endroits propices
- Critères :
- Conditions d'exploitation difficiles
- Desserte inexistante ou difficilement réalisables et rentables
- Coûts d'exploitation trop élevés

## Valeur naturelle élevée

- N°1 Mont Dessous
  - 12.29 ha
  - Ban communal de Courtételle et Courfaivre
  - Vieilles futaies de résineux
  - Plus d'exploitation depuis les années 80
  - Desserte manquante
  
- N°2 Sur les Roches
  - 18.44 ha
  - Ban de Soulce
  - Vieilles futaies mélangées résineux / feuillus
  - Condition d'exploitation difficile, desserte manquante, arrête rocheuse
  - Valeur naturelle élevées (pierriers notamment)
  
- N°3 Sur le Plain
  - 8.25 ha
  - Ban de Soulce
  - Envers : vieilles futaies mélangées
  - Droit : vieilles futaies feuillus de moindre qualité
  - Valeur naturelle très élevée
  - Absence de desserte
  
- N°4 Sur Montaigu
  - 6.19 ha
  - Ban de Soulce
  - Jeune futaie jamais exploitée
  - Desserte inexistante et onéreuse à construire
  - Valeur naturelle normale

N°	Nom	Ha	Indemnisation	Indemnisation / m2
1	Mont Dessous	12.29	64'600.-	52 cts / m2
2	Sur les Roches	18.44	30'200.-	16 cts / m2
3	Sur le Plain	8.25	16'000.-	19 cts / m2
4	Sur Montaigu	6.19	31'300.-	50 cts / m2
<b>Total</b>			<b>142'000.-</b>	

M. le Président ouvre ensuite la discussion.

Mme Madeleine Crétin demande pourquoi il y a de plus en plus de forêts ? M. Schaffter explique que les pâturages non entretenus deviennent des forêts et perdent alors l'usage premier qui était le leur.

De plus, il ajoute que jadis, des personnes avaient planté car le bois valait encore un bon prix. Aujourd'hui cela est beaucoup moins rentable.

Une demande de Monsieur Crétin est faite concernant le bostryche et la possibilité d'entretien de la forêt malgré le statut de réserve. M. Schaffter répond qu'il est tout à fait possible d'entretenir la forêt malgré le statut de réserve forestière en ce qui concerne le bostryche et que cela est une loi.

Suite au vote, l'assemblée, à l'unanimité, accepte de mettre toutes les propositions de zone en réserve forestière pour une durée de 99 ans.

## 5. Divers

Mme Madeleine Crétin demande ce qu'il en est de la demande de permis de la société d'embellissement concernant la halle des fêtes de Soulce. M. Crétin répond que le dossier n'est pas encore arrivé au Conseil communal. Le projet était trop près du ruisseau, une demande de modification avait été faite à la société.

Mme Crétin demande également ce qu'il en est des panneaux solaires et du projet qui était en cours concernant cette halle. M. Crétin répond qu'il demandera à M. Jaeggi des informations sur ce dossier.

La parole n'étant plus demandée, M. le président, non sans avoir remercié préalablement les personnes présentes ainsi que les intervenants et leur avoir souhaité un bon retour dans leur foyer, lève l'assemblée. Il est 21h03.

Au nom de l'Assemblée

Le président :

Le chancelier :

Michel Crétin

Raphaël Messerli